



French Tech 2030

Guide de candidature

pour la promotion 2026

dernière mise à jour : 3 juillet 2027

Informations générales

Date de clôture de l'appel à candidatures : Vendredi 4 septembre 2026 à 23h59 (CET)

Comité de sélection : Septembre 2026

Annonce des lauréats : Octobre 2026

Informations sur le programme :

<https://lafrenchtech.gouv.fr/fr/programme/french-tech-2030/>

Lien vers le formulaire de candidatures :

<https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/appel-a-candidatures-french-tech-2030-promotion-2026>

D'autres questions ?

Inscrivez-vous au webinar du jeudi 23 juillet 2026 à 11h (CET) pour en apprendre davantage sur le programme French Tech 2030, comprendre le processus de candidature, et poser vos questions.

<https://app.livestorm.co/mission-french-tech/ft2030-aac>

Mail de contact : ft.accompagnement@finances.gouv.fr

Sommaire

Informations générales	1
Introduction.....	2
Traitement des candidatures et confidentialité	3
Critères d'éligibilité au programme French Tech 2030	3
Critères de sélection	5
Processus de sélection	5
Informations complémentaires	6

Introduction

La Mission French Tech, administration du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, lance l'appel à candidatures pour la troisième promotion du programme French Tech 2030. Elle poursuit ainsi son accompagnement des start-up qui développent des technologies hautement stratégiques.

Dans son rôle d'accompagnement et de promotion de l'écosystème des start-up françaises, la Mission French Tech contribue au soutien des technologies du numérique, initié à travers différents programmes d'accompagnement thématiques, puis avec le French Tech 2030. Elle a ainsi accompagné l'émergence d'entreprises stratégiques telles que Mistral AI, Alice&Bob, Aqemia, Unseenlabs, Jimmy, Quobly, Spore.bio ou encore Git Guardian.

Cette troisième promotion inscrit dans la durée le soutien de la Mission French Tech aux start-up développant des technologies de rupture hautement stratégiques servant les enjeux de priorité nationale. Elle sera ainsi composée de start-up qui œuvrent dans l'IA, le quantique, la cybersécurité, le spatial, la robotique, l'électronique, les infrastructures numériques, mais aussi la santé, l'énergie et la décarbonation.

Les entreprises lauréates du French Tech 2030 seront des entreprises créées à partir du 1^{er} janvier 2013, qui devront s'illustrer par leur excellence technologique, alliée à un modèle d'affaires ambitieux au potentiel de marché conséquent, tant en France qu'à l'international. Elles devront avoir cumulé au moins 3 millions d'euros depuis le 1^{er} janvier 2024, sous forme de financements et/ou de revenus. Elles devront également faire la démonstration d'une technologie validée, voire opérationnelle.

Dans le cadre du programme French Tech 2030, les entreprises lauréates bénéficieront d'un accompagnement d'une durée d'un an, avec pour objectif que chaque lauréat puisse :

- optimiser et réussir son plan de financement, en lui assurant un accès optimal aux financements publics et un appui renforcé auprès des financeurs privés ;
- établir des partenariats stratégiques, technologiques et commerciaux, au travers d'actions de visibilité et de rencontres avec des décideurs clés, en France et à l'international ;
- simplifier, et optimiser ses procédures administratives grâce au réseau des Correspondants French Tech, présents dans plus de 60 administrations et services publics partenaires de la Mission French Tech ;
- sécuriser son organisation via des actions d'information et de sensibilisation, notamment en matière de souveraineté, de cybersécurité et de propriété intellectuelle et industrielle ;
- monter en compétences et ouvrir son réseau au travers de rencontres et de partages d'expériences entre pairs, avec les entrepreneurs du French Tech Next40/120 et avec des leaders économiques.

La Mission French Tech encourage toutes les start-up innovantes répondant aux critères à déposer leur candidature avant le 4 septembre 2026, en remplissant le formulaire disponible sur son site web. Une fois les candidatures reçues, un comité d'experts issus de l'écosystème de l'innovation procédera à la sélection des lauréats. La nouvelle promotion du programme French Tech 2030 sera dévoilée à l'automne 2026.



Recommandation préalable

Nous vous encourageons à déposer votre dossier le plus tôt possible : cela permet à la Mission French Tech de le traiter dès réception et de vous contacter en cas de pièce manquante. Si vous avez un doute sur des informations ou documents à fournir, nous vous recommandons également de procéder à un dépôt : nous pourrions ainsi échanger avec vous sur les éléments à compléter.

Si vous souhaitez modifier votre dossier après l'avoir déposé, ou envoyer des documents supplémentaires, vous pouvez prendre contact avec nous par e-mail : nous vous redonnerons l'accès au dossier.

Nous attirons votre attention sur le fait que si nous ne pouvons pas compléter votre dossier au plus tard le 4 septembre 2026 à 23h59, celui-ci sera susceptible d'être rejeté.

Traitement des candidatures et confidentialité

Confidentialité des informations fournies dans le dossier de candidature

Les candidatures sont traitées uniquement par la Mission French Tech.

Les informations communiquées dans votre dossier de candidature, ainsi que l'ensemble des pièces justificatives sont confidentielles et accessibles uniquement par la Mission French Tech.

Informations communiquées aux membres du jury

Les membres du jury de sélection n'ont pas accès aux dossiers de candidatures.

La Mission French Tech fournira au jury les informations suivantes :

- Nom de l'entreprise, date de création, secteur d'activité, description de l'activité
- Noms des fondateurs et leur profil
- Noms du / de la ou des CEO et leurs profils
- Montants publics de levées de fonds, aides publiques reçues
- Effectifs, régions d'implantation

Informations publiées concernant les entreprises sélectionnées

Seuls les noms des entreprises sélectionnées dans le French Tech 2030, leurs secteurs d'activités et la description de leurs technologies sont annoncés et publiés. Seules les informations agrégées sur l'ensemble des lauréats seront rendues publiques.

Critères d'éligibilité au programme French Tech 2030

Pour candidater, les start-up doivent respecter les critères suivants :

- L'entreprise doit avoir été créée à partir du 1^{er} janvier 2013.
- Son siège social doit être en France.
 - Une société avec un siège social en dehors de la France mais avec une majorité de l'équipe localisée en France n'est pas éligible.
 - Une société avec un siège social en France, avec des fondateurs étrangers est éligible.
- L'entreprise ne doit pas être détenue à plus de 39,9% par une société commerciale. Son capital ne doit pas être détenu à plus de 75% par une ou plusieurs entités étrangères.
 - Une entreprise est détenue à plus de 39,9 % par une autre entreprise commerciale n'est pas éligible. Cette règle se réfère à l'article L233-3 du code de commerce qui indique qu'une société exerce un contrôle sur une autre lorsqu'elle dispose directement ou indirectement, d'une fraction des droits de vote supérieure à 40 % et qu'aucun autre associé ou actionnaire

ne détient directement ou indirectement une fraction supérieure à la sienne. (Article L233-3 - Code de commerce - Légifrance (legifrance.gouv.fr))

- Une entreprise est détenue à plus de 39,9% par un fonds d'investissement, organisme de recherche, holding personnelle est éligible.
- Une entreprise est détenue à plus de 75% par une ou plusieurs entités de nationalités étrangères n'est pas éligible.
- La fourniture de votre table de capitalisation à jour est obligatoire pour candidater au programme French Tech 2030. La Mission French Tech sera susceptible de vous demander des informations complémentaires afin de s'assurer du respect de ces critères.

- L'entreprise ne doit pas être cotée en bourse.
- L'entreprise doit avoir cumulé au moins 3 millions d'euros depuis le 01/01/2024, sous forme de financements obtenus et/ou de revenus générés.

Les éléments suivants sont pris en compte :

- Revenus générés depuis le 01/01/2024 : votre liasse fiscale devra faire apparaître les années 2024 et 2025.
 - Vous devez obligatoirement fournir votre liasse fiscale 2025. En cas de comptes consolidés, vous pourrez fournir des états financiers consolidés. La Mission French Tech pourra vous demander tout document complémentaire permettant de vérifier les montants indiqués dans votre dossier.

Le chiffre d'affaires demandé correspond au chiffre d'affaires consolidé de l'entreprise, réalisé en France et à l'étranger.

Le chiffre d'affaires étudié est celui de l'ensemble de la structure candidate. Si celle-ci dispose de filiales, le chiffre d'affaires consolidé sera analysé.

Le chiffre d'affaires ne représente pas en tant que tel un critère de sélection quantitatif dans le sens où il n'y a donc pas de minimum de chiffre d'affaires ou de sélection sur classement comme cela peut être le cas pour le programme French Tech Next40/120. Une entreprise ne réalisant pas de chiffre d'affaires est donc éligible et susceptible d'être sélectionnée.

- Augmentations de capital réalisées depuis le 01/01/2024 : vous devrez justifier ces levées de fonds en fournissant des documents d'attestation (certificats de dépôts)
 - Si vous venez de clôturer une levée de fonds mais que celle-ci ne sera pas versée avant le 4 septembre 2026, nous vous encourageons à prendre contact directement avec la Mission French Tech à l'adresse : ft.accompagnement@finances.gouv.fr
- Autres instruments de financement (emprunts, émissions d'obligations...): les montants devront apparaître sur votre bilan, et justifiés par la fourniture de documents attestant de leur obtention à partir du 01/01/2024

Le caractère innovant de l'entreprise doit être démontré, soit par l'obtention de Crédit d'Impôt Recherche en 2024 et/ou 2025, soit par l'obtention d'une aide publique à l'innovation française ou européenne depuis le 01/01/2024, soit le dépôt et l'obtention de brevets par l'entreprise.

- L'entreprise doit être à jour de ses obligations fiscales et sociales ; elle doit justifier de fonds propres positifs.

La liasse fiscale portant sur l'exercice clos en 2025 devra faire apparaître des fonds propres positifs au bilan. En cas de fonds propres négatifs apparaissant au bilan, le dossier sera rejeté, sauf si :

- une recapitalisation a eu lieu entre le 31/12/2025 et le 01/09/2026
- une recapitalisation est en cours et peut être justifiée

Dans un de ces deux cas, un document attestant de la recapitalisation sera demandé et devra être fourni avant le 4 septembre 2026 à 23h59 (CET) (certificat de dépôt, lettre d'engagement d'actionnaire mentionnant la date et le montant du versement...).

- L'entreprise ne doit pas être lauréate du programme French Tech Next40/120 – Promotion 2026. Le programme French Tech 2030 est réservé aux entreprises qui ne sont pas lauréates de la promotion 2026 du programme French Tech Next40/120, et qui n'entrent pas dans les critères de ce programme. Ainsi, les entreprises ayant réalisé plus de 40M€ de chiffre d'affaires en 2025, ainsi que celles ayant cumulé plus de 40M€ de levées de fonds depuis le 01/01/2022 ne sont pas éligibles.

Les entreprises ne respectant pas la totalité des critères ci-dessus ne sont pas éligibles au programme French Tech 2030.

Critères de sélection

Les entreprises ayant respecté les critères d'éligibilité feront l'objet d'une sélection, qui s'appuiera sur les éléments suivants :

- Les entreprises candidates doivent obligatoirement développer des technologies de rupture dans l'IA, le quantique, la cybersécurité, le spatial, la robotique, l'électronique, les infrastructures numériques, la santé, l'énergie ou la décarbonation.
- Elles doivent s'appuyer sur des technologies d'excellence, justifiées par l'obtention de CIR et/ou d'aides publiques dédiées à l'innovation de rupture. Idéalement, elles doivent avoir été développée en lien avec le monde de la recherche, et s'inscrire dans les critères de l'innovation de rupture : capacité à lever des verrous technologiques, avantage fortement différenciateur, et dont la mise sur le marché est longue, complexe, et donc capitalistique. La détention des brevets technologiques et l'intégration de profils scientifiques, notamment parmi les fondateurs, sera appréciée.
- Les technologies développées doivent avoir atteint un niveau de maturité avéré : a minima au stade de démonstration d'un prototype ou de modèle pleinement fonctionnel, placé dans un environnement proche de l'opérationnel, permettant de valider la technologie dans des conditions réalistes ou simulées – i.e. niveau de validation technologique avéré : TRL (Technology Readiness Level) de niveau 6 ou plus.
- Les modèles d'affaires des entreprises doivent être ambitieux, tant en France qu'à l'international.

Processus de sélection

L'Appel à candidature a ouvert le 3 juillet 2026 et fermera le 4 septembre 2026 à 23h59 (CET). Les lauréats seront annoncés en octobre 2026. La date exacte sera communiquée aux entreprises retenues quelques jours avant l'annonce.

L'appel à candidatures est lancé par la Mission French Tech et le processus de sélection associe l'ensemble de la Direction Générale des Entreprises mais aussi des partenaires avec lesquels la Mission French Tech travaille étroitement. Une fois les candidatures reçues, un comité d'experts issus de l'écosystème de l'innovation procédera à la sélection des lauréats. La nouvelle promotion du programme French Tech 2030 sera dévoilée à l'automne 2026.

Informations complémentaires

Si vous souhaitez compléter votre dossier, ou envoyer des documents supplémentaires, vous pouvez prendre contact avec la Mission French Tech par e-mail : ft.accompagnement@finances.gouv.fr.

La Mission French Tech attire votre attention sur le fait que si votre dossier n'est pas complet au 4 septembre 2026, celui-ci sera rejeté.